# COMPORTEMENTS RESPONSABLES À PIED ET À VÉLO

La mobilité des aînés au Centre-du-Québec
Une question de sécurité

## À PIED

**Obligations :**

- Traverser aux intersections et aux passages pour piétons
- Respecter la signalisation routière et les feux de circulation.
- Utiliser le trottoir lorsqu'il est disponible. En son absence, marcher sur l'accotement en faisant face aux véhicules;
- Lorsque les trottoirs sont glacés, enfilez des crampons.

**Interdictions :**

- Se déplacer avec des facultés affaiblies;
- Utiliser un téléphone ou tout autre distraction en se déplaçant;
- Circuler avec un ou des écouteurs.

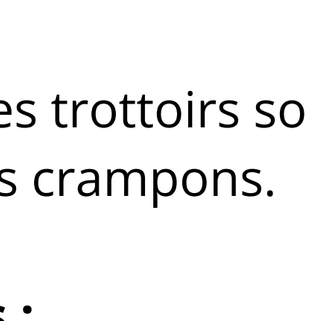

## À VÉLO

**Obligation :**

- Respecter la signalisation routière, les feux de circulation et les passages pour piétons;
- Signaler ses changements de direction à l'aide des gestes appropriés;
- Adapter sa vitesse aux conditions de circulation;
- Maintenir une distance sécuritaire avec les autres usagers;
- En présence d'une piste cyclable, circuler sur celle-ci à vélo. Vous pouvez également rouler en bordure des routes dans le même sens que les automobilistes.

**Interdiction :**

- Se déplacer avec des facultés affaiblies;
- Utiliser un téléphone ou tout autre distraction en se déplaçant;
- Circuler avec un ou des écouteurs.

Avec la participation financière de :

Québec

roulons VERT
CGD | Centre de gestion des déplacements